

DELIBERATION : 2022-01-19

OBJET : Demande de financement pour la réalisation d'espaces Trail multisites

L'an deux mil vingt-deux et le huit février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
BIANCO Philippe

Angles :
LIAUTAUD Olivier

Annot :
FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezet :

Blieux :
COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
TILLEMANN Line
MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sausses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
DONNINI Gérard
BONIFASSI Eric

La Garde :
LAUGER Joël

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :
LAUTARD Yvan

Moriez :
DOL Serge

Peyroules :

Rougou :
AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :
OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:
ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :
ROUX Laurent

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. ROUX Laurent; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; M. GOLE Jean-Paul ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. VIALE Thierry ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir Mme SURLE-GIRIEUD Magali; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir M. GUIBERT Lucas; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan; M. COULLET Alain suppléé par M. DOL Serge; M. CLUET Frédéric ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert

Absents excusés : Mme CHEVALLEY Emily; M. GAGLIO Baptiste; Mme CHAILLAN Alix; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Demande de financement pour la réalisation d'espaces Trail multisites

Exposé

Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements et pratiques d'activités de pleine nature, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est en charge de la diversification des pratiques de pleine nature sous toutes leurs formes dont le Trail.

Lors de la commission Sport et Equipements de Pleine Nature du 27 mai 2021, les communes d'Allos, d'Annot et de Castellane ont exposé le souhait de voir développer sur leur périmètre un espace Trail dédié.

Considérant que ces projets concourent à la diversification touristique et à renforcer l'approche 4 saisons, prenant également en compte que l'implantation de ses trois projets offre une couverture territoriale intéressante, les membres de la commission ont validé le portage par la communauté de communes d'une opération de réalisation de ses trois espaces en 2022.

Ce projet, de fait inscrit au nouveau plan d'action Espace Valléen 2021-2027, a été présenté au cours du comité technique Espace Valléen du 6 janvier dernier en suscitant un avis favorable des partenaires sur sa pertinence.

Il convient donc à ce stade de formaliser la demande d'aide financière à la Région Sud à hauteur de 40% et auprès de l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 30%. Le montage financier de cette opération, dont le montant total est de 35 000 € HT, s'établirait alors sur le budget suivant :

Dépenses	Budget Prévisionnel HT	Budget TTC
Création et équipement de parcours et ateliers	15 000 €	18 000 €
Outils de promotion et de valorisation	20 000 €	24 000 €
TOTAL	35 000 €	42 000 €

Ressources	Montant (en € H.T.)	Taux (%)
Région Sud	14 000	40 %
Etat - FNADT	10 500	30 %
Autofinancement CCAPV	10 500	30 %
TOTAL	35 000 €	100 %

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** le soutien financier de la Région Sud à hauteur de 14 000 € pour la réalisation de cette opération,
- **DE SOLLICITER** le soutien financier de l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 10 500 € pour la réalisation de cette opération,
- **D'INSCRIRE** au budget 2022 les crédits correspondants à la réalisation de cette opération,
- **DE DELEGUER** au bureau communautaire les ajustements éventuels à apporter au plan de financement de cette opération,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de cette opération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 08 février 2022

Le Président,



Maurice LAUGIER

